

2022/28/11/02

CCAS
DE
GOURIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2022**

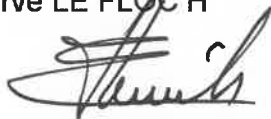
Date de convocation :
21/11/2022

**Nombre de Membres du
Conseil d'Administration :**

En exercice : 12
Mme LE ROUX a
démissionné le 30/09/2022

Présents : 8
Votants : 10
Procuration(s) : 2

Reçu en Préfecture de
VANNES le 22/12/2022
Certifié exécutoire le 22/12/2022
Publié ou notifié le 22/12/2022
A GOURIN,
le 22/12/2022
Le Président,
Hervé LE FLOC'H



MIS EN LIGNE LE
Pas de site internet

L'an deux mille vingt-deux, à seize heures, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, président.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE FUR Françoise, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) (es) : KERSULEC Louis, GOJJARD Laurine, LE PORT Marie-Thérèse, LE ROUX Christiane, PICARDA Styren.

Procuration(s) : Laurine GOJJARD à Catherine HENRY, Marie-Thérèse LE PORT à Dannie BAUDET.

Au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

2. SAD / REPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ENTRE LE BUDGET COMMUNAL ET LE BUDGET DU SAD A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022

Monsieur le Président attire l'attention du Conseil d'Administration sur le fait que le service d'aide à domicile ne dispose d'aucun personnel administratif dans ses effectifs.

En effet, toutes les tâches administratives liées à l'activité de ce service sont supportées par le personnel communal.

On peut considérer que ces tâches administratives représentent 0.80 E.T.P., à savoir :

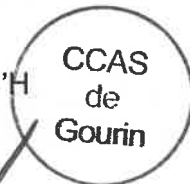
- Assistance administrative
(accueil des demandeurs, confection des dossiers, organisation des plannings et des interventions, facturation etc) : 0.70 E.T.P
- Gestion comptable et financière : 0.10 E.T.P
- Gestion des ressources humaines : 0.10 E.T.P

Monsieur le Président propose que le Service d'Aide à Domicile reverse cette contribution chaque année à la Commune selon cette clé de répartition.

Le Conseil d'Administration, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **ADOpte** cette proposition.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 28 novembre 2022

Le Président,
Hervé LE FLOC'H



Le secrétaire de séance,
Catherine HENRY

